

Image not found or type unknown



Achat d'une maison d'habitation

Par **sanglier33**, le **22/01/2009** à **17:49**

Bonjour, j'ai l'intention d'acheter une maison au comptant financé part mes apports personnels et la vente d'un bien. La vente de ce bien est en cours, sous seing avec le délai de rétraction passé.

Pour l'achat de cette maison, l'agence me demande une copie du sous seing avec les les courriers d'accusé réception du vendeur (moi) et de l'acheteur.

S'agissant d'un acte notarié, je ne pense pas que cela soit de bon droit, et même illégal.

Merci de votre conseil.

Cordialement